

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

## TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 à 12 pages..... 200 F</li><li>• 16 à 28 pages ..... 600 F</li><li>• 32 à 44 pages ..... 1000 F</li><li>• 48 à 60 pages ..... 1500 F</li><li>• Plus de 60 pages ..... 2 000 F</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• TOGO..... 20 000 F</li><li>• AFRIQUE..... 28 000 F</li><li>• HORS AFRIQUE ..... 40 000 F</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F</li><li>• Avis de perte de titre foncier (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> insertions) ..... 20 000 F</li><li>• Avis d'immatriculation ..... 10 000 F</li><li>• Certification du JO ..... 500 F</li></ul>

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

#### CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculation) .....1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quand à la teneur des actes publié sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

### GRAND LOME

Suivant réquisition, n° 107303-GL déposée le 07-11-2022, Mme CADJA Akpédjé Akou Eméline, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à AGODEKE , majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 58 ca, situé à GBODJOME KPSSI, connu sous le nom de DOVI-KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14m chacune, au Sud par les lots n° 1305 et 1306, et à l'Ouest par le lot n° 1302.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107304-GL déposée le 07-11-2022, M. PITO Abalo, profession : militaire, demeurant à AGOE et domicilié à AHONKPOE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 27ca, situé à AGOE, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété de MAMA KOSSI, au Sud et à l'Est par la propriété de AWOU KOKOU et AWOU KODJO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107305-GL déposée le 07-11-2022, M. ANANI Teko Dzodzi, profession : ingénieur mécanicien, demeurant à Lomé et domicilié à Kegue ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01ca, situé à BE-EST, connu sous le nom de HEDZRANAWOE ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par le lot n° 147, à l'Est par le lot n° 164 et à l'Ouest par le lot n° 163 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107306-GL déposée le 07-11-2022, M. ANANI Teko Dzodzi, profession : ingénieur mécanicien, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 70 ca, situé à Bè-Est, connu sous le nom de Hedzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par le lot n° 148, à l'Est par les lots n° 150 et 165 et à l'Ouest par le lot n° 163.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107307-GL déposée le 07-11-2022, Mme ALI POUYO Essoham, profession : secrétaire de direction, demeurant à AGOE et domiciliée à Reserve ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à Legbassito, connu sous le nom de Ahonkpoé, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AKPATSA KOKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107308-GL déposée le 07-11-2022, Mme TIASSOU Abravi Mawuena, profession : retraitée, demeurant à AGOE et domiciliée à Zopomahe, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 32 ca, situé à Sanguera, connu sous le nom de Zopomahe, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AKPAKOU et au Sud par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107309-GL déposée le 07-11-2022, M. N'SOUGAN Koffi, profession : soudeur, demeurant à LOME et domicilié à Bè-Kpota, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 72 ca, situé à Attiéguou, connu sous le nom de Bè-Kpota, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud par le lot n° 1021 B et à l'Est par les lots n° 1023 A, 1020 A et 1022 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107310-GL déposée le 07-11-2022, M. TOKINAL Hodabalou, profession : inspecteur central du trésor, demeurant à Agoè et domicilié à Zossime, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 04ca, situé à Legbassito, connu sous le nom de Danlime, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 80 B, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot n° 80 C et à l'Ouest par le lot n° 79.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107311-GL déposée le 07-11-2022, M. ZANDJI Komlan, profession : pasteur, demeurant à Agoè et domicilié à Cacaveli, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 61 ca, situé à Baguida, connu sous le nom de Adamavo, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 35, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107312-GL déposée le 07-11-2022, Mme AGOU Nandé, profession : commerçante, demeurant à Agoè et domiciliée à Assiyéyé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 10a 02ca, situé à Agoè-Nyivé, connu sous le nom de Demakpoè, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AGOU NANDE, au Sud par une rue non dénommée de 20 m et à l'Est par le lot n° 1107.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107313-GL déposée le 07-11-2022, Mme MAWUENA Mawulé, épouse GUEDOU, profession : couturière, demeurant à LOME et domiciliée à Adidogome, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 53ca, situé à Legbassito, connu sous le nom de Adidome, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ATSILA et au Sud par un impasse non goudronnée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107314-GL déposée le 07-11-2022, Mme AYEDJI Charlotte Kossiwa, profession : ménagère, demeurant à Sanguera et domiciliée à Zopomahe, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 09ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOPOMAHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la route ZOPOMAHE SANYRAKO de 28m, au Sud et à l'Ouest par la propriété des héritiers AGBENOUVON KLAKEGAN et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107315-GL déposée le 07-11-2022, Madame ABOTSI Akouvi Rebecca, profession : revendeuse, demeurant à AGBAVI et domiciliée à AGBAVI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à ANEHO AGBODRAFO, connu sous le nom de ANANI-AMETA, préfecture des Lacs et borné au Nord par la collectivité KOSSI EVEWOUTO, au Sud par la route nationale n°2 LOME ANEHO de 40 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ALLYN AFANGNIHOU EMMANUEL.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107316-GL déposée le 07-11-2022, M. ZANOUE Folikoué, profession : enseignant, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 01a 86ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de DEVEGO ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 6m, au Sud par une rue existante de 14m, à l'Est par le lot n° 30 et à l'Ouest par le lot n° 29B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107317-GL déposée le 07-11-2022, Mme GRUNITZKY Isabelle Peace, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 80 ca ,situé à LOME KODJOVIAKOPE, connu sous le nom de KODJOVIAKOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété OLLO, au Sud et à l'Ouest par un lot non dénommé et à l'Est par une rue non dénommée de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107318-GL déposée le 07-11-2022, M. AGOUTI Mensah, profession : chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca ,situé à AVEPOZO, connu sous le nom de DEVEGO ,préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 2636A, au Sud par le lot n° 2635, à l'Est par le lot n° 2638 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107319-GL déposée le 07-11-2022, M. SAMBIANI Kodjo, profession : contrôleur de gestion, demeurant à KPEME et domicilié à SNPT, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 92ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATTIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de TAGA KOMLANVI et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107320-GL déposée le 07-11-2022, M. AYIKOE Ayih Koffi Djifa Martin, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 69 ca, situé à Aflao Sagbado Adidogome, connu sous le nom de AWATAME ,préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété de HOTOR, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété de AGBOKOU AYELEVI, née AYIKOE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107321-GL déposée le 07-11-2022, M. BIGNANDI Aklesso, profession : menuisier, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 16ca ,situé à Agoe Nyive Sogbossito, connu sous le nom de SOGBOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 12 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété de AKOBO AZIANSI K.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107322-GL déposée le 07-11-2022, M. TEKOE Sewa Amenyona, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Ablogame, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 72 ca, situé à KANYIKOPE, connu sous le nom de KAGOME ,préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 1770 et 1769, au Sud par les lots n° 1766 et 1765, à l'Est par le lot n° 1767A et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107323-GL déposée le 07-11-2022, M. AGBOGBODO Koffi, profession : retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 93 ca ,situé à SAGBADO LANKOUVI, connu sous le nom de SAKANI ,préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de BADJI KODJO KOMPO et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107324-GL déposée le 07-11-2022, M. AGBOGBODO Koffi, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à SAGBADO LANKOUVI, connu sous le nom de SAKANI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BADJIE KODJO KOMPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107325-GL déposée le 07-11-2022, M. ALOUKPALI Koumayi Inoussa, profession : retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Hedzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 79ca 28, situé à Lomé, connu sous le nom de Hedzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 435, au Sud par une rue en projet de 14 m, à l'Est par le lot n° 430 et à l'Ouest par le lot n° 429.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107326-GL déposée le 07-11-2022, M. GLIGBE Yao, profession : gendarme, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 85ca ,situé à Sanguera Wougome, connu sous le nom de TEKPO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AZIABLE et ATANDJI et à l'Ouest par une rue existante de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107327-GL déposée le 07-11-2022, M. SOKOU Koami Seyram, profession : topographe, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 66 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété SOKOU KOSSI, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107328-GL déposée le 07-11-2022, M. SOKOU Koami Seyram, profession : topographe, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 59 ca ,situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE-DJIGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété AWUI, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 14 m et la propriété AWUI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107329-GL déposée le 07-11-2022, M. KADAI Videsse Aimé, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à SAGBADO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 38ca ,situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TONOUKOUTI ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GAMAGNO KOFFI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107330-GL déposée le 07-11-2022, M. PARAIZO Adélakoun Adéwola, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 54ca ,situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de GBODJOME ,préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété HONKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107331-GL déposée le 07-11-2022, M. AGBONDJEHO Yaovi Mawuli, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à SEGBE, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 85 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO ,préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ALEGBA DANKLOU, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par la propriété de EWOESSAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107332-GL déposée le 07-11-2022, M. KOKOU-TCHRI Akouété, profession : styliste modéliste, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 73 ca ,situé à BAGUIDA, connu sous le nom de GAGLO-KPOTA, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de GAGLO K. M. THEODORE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107333-GL déposée le 07-11-2022, M. ABOU Awogan Desiré, profession : commerçant, demeurant à AGOE et domicilié à ASSIYEYE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca ,situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de FIOVI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1037, au Sud par une rue non dénommée de 12m, à l'Est par le lot n° 1038a et à l'Ouest par le lot n° 1035.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107334-GL déposée le 07-11-2022, M. KOKOU-TCHRI Akouété, profession : styliste modéliste, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 55 ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AVEDJI ANYIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 121C, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par le lot n° 122 A et à l'Ouest par le lot n° 121 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107335-GL déposée le 07-11-2022, M. ATITSO Ablam, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AGODEKE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 70 ca, situé à LOME BAGUIDA PLANTATION, connu sous le nom de AGODEKE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 30m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de LOGOSSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107336-GL déposée le 07-11-2022, Mme ADUAYI Adoudévi, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 93 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de KUVEDU A. et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107337-GL déposée le 07-11-2022, M. GADE Kokouvi Hervé, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 96ca, situé à AFLAO AKATO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBODABAWOU MASSEME DANDEMON et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107338-GL déposée le 07-11-2022, M. LAWSON Laté Sadjine, profession : déclarant en douanes, demeurant à ANEHO et domicilié à AZON CONDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 91 a 12 ca, situé à GLIDJI, connu sous le nom de ABATAME, préfecture des Lacs et borné au Nord par les propriétés de HOEGAN ATANDJI, ALANGNON APOTE et DEREGO, au Sud par la propriété de HIHEGLO AFANGNEKOSSOU, à l'Est par la propriété de EKLOU et à l'Ouest par un espace non dénommé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107339-GL déposée le 07-11-2022, M. AGBANYO Yao Franck, profession : électricien plombier, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 30 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DEKPO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la route nationale n° 5 LOME KPALIME de 70 m, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par la propriété de AHOUNOU NICOLE SOPHATH et à l'Ouest par la propriété de ATIDEKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107340-GL déposée le 07-11-2022, M. EDOH Komlanvi, profession : analyste financier, demeurant à LOME et domicilié à SAGBADO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 24 ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de FOZUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de KLIKAN KOUMA JEAN, au Sud par une rue non dénommée de 16 m et à l'Est par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107341-GL déposée le 07-11-2022, M. HONKOU Kodjo, profession : menuisier, demeurant à LOME et domicilié à NYEKONAKPOE, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 24 ca ,situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KLADJEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ZONTO et à l'Est par une rue non dénommée de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107342-GL déposée le 07-11-2022, M. HONKOU Kodjo, profession : menuisier, demeurant à LOME et domicilié à NYEKONAKPOE, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 56 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KLADJEME ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la route ADETIKOPE AVETA de 30 m, au Sud par la collectivité ZONTO, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107343-GL déposée le 07-11-2022, M. GNANDJA Alassane, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 42 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de SIVEDOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBAGNON HODOR HOAMI et LABAATSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107344-GL déposée le 07-11-2022, M. KPOGNON Kodjovi Edem, profession : entrepreneur, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise , demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de DEVIKINME, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AMOUGANA et au Sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107345-GL déposée le 07-11-2022, M. LOKOSSOU Messan Christophe, profession : chauffeur, demeurant à FRANCE et domicilié à FRANCE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 36 ca, situé à LOME BAGUIDA, connu sous le nom de BAGUIDA , préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 311, au Sud par une rue en projet de 14 m, à l'Est par les lots n° 312 et 313 et à l'Ouest par le lot n° 308.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107346-GL déposée le 08-11-2022, M. AZANKPE Amegnona, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à ADAMAVO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 70 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de ADAMAVO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot n° 1490, à l'Est par le lot n° 1507 et à l'Ouest par le lot n° 1486.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107347-GL déposée le 08-11-2022, M. PISSO Afeyignidou, profession : ménagère, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de DZEMEKI-KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DOVO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107348-GL déposée le 08-11-2022, M. ABOKOU Arimi Yao, profession : gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à BE KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 05 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de GENDARME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le croisement de deux rues, au Sud par les lots n° 409 et 410, à l'Est par une rue de 50 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107349-GL déposée le 08-11-2022, M. AKAKPO Ayawo, profession : technicien de maintenance, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRAWAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 32 ca, situé à LOME KPOGAN, connu sous le nom de WEGODJI, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la collectivité AGBEHONOU ASSU, au Sud par une rue existante de 16 m et à l'Ouest par une rue existante de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107350-GL déposée le 08-11-2022, M. KETEKLE AMLON Ayawo Gaston, profession : conducteur, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN WUITI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AGOE NYIVE NORD, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 905 A, au Sud par le lot n° 907, à l'Est par le lot n° 906 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107351-GL déposée le 08-11-2022, M. MALIKI Amadou, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à ZONGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de FIDOKPUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété VIZA KOKOUVI SONYITO et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107352-GL déposée le 08-11-2022, M. MALIKI Amadou, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à ZONGO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca ,situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de FIDOPKUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de VIZA KOKOUVI SONYITO et à l'Ouest par une rue de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107353-GL déposée le 08-11-2022, M. DZIDO Komlatse, profession : enseignant, demeurant à LOME et domicilié à APEDOKOE, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 86ca, situé à SAGBADO AKATO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété ZOUGLO, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14m chacune et à l'Est par la propriété de AVOYI NAZAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107354-GL déposée le 08-11-2022, M. AGOUTI Mensah et Mme LABA Adjoa, profession : chauffeur, demeurant à LOME et domiciliés à KEGUE ,majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 23 ca, situé à AVEPOZO, connu sous le nom de DEVEGO ,préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété EKLOU KOSSI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107355-GL déposée le 08-11-2022, Monsieur KOUMAKO Koffi, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à BENIGLANTO ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 61ca ,situé à BAGUIDA, connu sous le nom de ADAMAVO ,préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 800B, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107356-GL déposée le 08-11-2022, M. AMEDOME Salim, profession : ingénieur génie civil, demeurant à LOME et domicilié à AVENOU ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de FIDOKPUI ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de NOUNATOR et à l'Ouest par une rue non dénommée de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107357-GL déposée le 08-11-2022, M. MAMAH Ibrahim, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à MINAMADOU, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 46 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AGOE NYIVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 353, au Sud par le lot n° 355, à l'Est par une rue non dénommée de 18 m et à l'Ouest par le lot n° 344.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107358-GL déposée le 08-11-2022, M. DZEDIKU Komivi Abolley, profession : gestionnaire, demeurant à ATAKPAME et domicilié à RESIDENCE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 94 ca, situé à AFLAO SAGBADO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AWOUDZA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107359-GL déposée le 08-11-2022, M. DZEDIKU Komivi Abolley, profession : gestionnaire, demeurant à ATAKPAME et domicilié à RESIDENCE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de SEGNAWOU, préfecture d'Agòè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité BOSSOU A. et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107360-GL déposée le 08-11-2022, M. KARIM Mouhama-Tafikou, profession : commerçant, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de FIDOUKPUI, préfecture d'Agòè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KOUDZO HOUNGBE et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107361-GL déposée le 08-11-2022, M. ALOWAKOU Yaogan Basile, profession : revendeur, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à LOME BAGUIDA, connu sous le nom de ADAMAVO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 40 bis, au Sud par le lot n° 43 bis, à l'Est par le lot n° 42 bis et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107362-GL déposée le 08-11-2022, M. BARBEN Koffi Eric G. M, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à BE KLIKAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de NIMANYA, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 942, à l'Est par le lot n° 943 et à l'Ouest par le lot n° 939.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107363-GL déposée le 08-11-2022, M. BARBEN Koffi Eric G. M, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à BE-KLIKAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29 a 98 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de NIMANYA, préfecture des Lacs et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14 m chacune, à l'Est par les lots n° 937, 939 et 942, et à l'Ouest par le lot n° 933 et une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107364-GL déposée le 08-11-2022, M. BARBEN Koffi Eric G. M, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 64 ca ,situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de NIMANYA, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est par les lots n° 1402 et 1403 et à l'Ouest par les lots n° 1396 et 1397.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107365-GL déposée le 08-11-2022, M. KPESSOU Komivi Folly, profession : enseignant, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise , demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 03 ca, situé à BE HEDZANAWOE, connu sous le nom de RIVES DU ZIO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 504, au Sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'Est par une rue non dénommée de 12 m et à l'Ouest par le lot n° 502.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107366-GL déposée le 08-11-2022, M. AGBODJAN-PRINCE Labité Mikafuata, profession : caissier, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de KPESSI AHAME, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété de AGBODJAN-PRINCE DOEGA VENUNYE et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107367-GL déposée le 08-11-2022, Monsieur AGBODJAN Edoe Djimitri, profession : enseignant d'université, demeurant à DAKAR et domicilié à DAKAR ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 82ca ,situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBODRAFO ,préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la famille IBOVI et au Sud par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107368-GL déposée le 08-11-2022, M. AGBODJAN-PRINCE Yabo Labile A. J, profession : étudiante, demeurant à AGODEKE et domiciliée à AGODEKE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGBODRAFO connu sous le nom de KPESSI AHAME, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AGBODJAN-PRINCE DOEGA VENUNYE et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107369-GL déposée le 08-11-2022, M. AGBODJAN-PRINCE Kpoti Elagnon Amour Eugene, profession : assistant médical, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 95 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de KPESSI AHAME ,préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AGBODJAN-PRINCE DOEGA VENUNYE et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107370-GL déposée le 08-11-2022, M. AKAKPO H. Kossi Demagnan, profession : chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à ABLOGAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 90 ca, situé à ANEHO DAGUE, connu sous le nom de AMEDEHOEVE, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de WOMAS et au Sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107371-GL déposée le 08-11-2022, M. AMETOGNISSE Agbémégnou Dansou Yao, profession : ingénieur informatique, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 05 ca situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAN KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KLIKAN et au Sud par une rue existante de 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107372-GL déposée le 08-11-2022, M. AMETOGNISSE Agbémégnou Dansou Yao, profession : ingénieur informatique, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 77 ca, situé à ANEHO AGBODRAFO, connu sous le nom de Togokome, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AMEGBLENKE et au Sud par la route nationale LOME ANEHO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107373-GL déposée le 08-11-2022, Monsieur KOGBEDJI Yawo, profession : électricien à la CEB, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 20 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DANGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité WOGODO, au Sud et à l'Est par des rues de 16 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107374-GL déposée le 08-11-2022, M. FORTUNAT Komi, profession : enseignant, demeurant à LOME et domicilié à YOKOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 79ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de YOKOE AGBLEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 18 et 19 A, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par la collectivité AMOUZOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107375-GL déposée le 08-11-2022, Mme KUMAHOR Amma, épouse GABA, profession : directrice de société, demeurant à LOME et domiciliée à AGBALEPEDO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DZIGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la ligne de la haute tension LOME KPALIME, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GADA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107376-GL déposée le 08-11-2022, Mme ADOGLI Agbobada Adjowa, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à BE-KPOTA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 22 ca, situé à AMOUTIVE BE-KPOTA, connu sous le nom de ADIDOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 75 A, au Sud par les lots n° 77 A et 78 A, à l'Est par les lots n° 75 A et 78 A et à l'Ouest par le lot n° 76B et 77A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107377-GL déposée le 08-11-2022, M. AKPO Koffi E, profession : électricien, demeurant à TOHOUN et domicilié à TADO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de KLEME-DZIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de DOGAN DANLIKE et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107378-GL déposée le 08-11-2022, M. SOSSOU Komi, profession : environnementaliste, demeurant à LOME et domicilié à SAGBADO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de AKATO KLEGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 18 m, au Sud et à l'Est par la propriété de GAVON YAWO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107379-GL déposée le 08-11-2022, M. MAMOUDOU Sédou, profession : étudiant, demeurant à LOME et domicilié à FOREVER, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGOTIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ADODO YAOVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107380-GL déposée le 08-11-2022, M. BOUAKA Kokou Agbevivi, profession : employé, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 16ca, situé à SANGUERA APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ATSIGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107381-GL déposée le 08-11-2022, M. LOGOSSOU Komlan, profession : pasteur, demeurant à LOME et domicilié à KPOGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 93 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de KPESSEI, préfecture des Lacs et borné au Nord par la collectivité NYAGBLODJRO, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AFATSAWO ANANI et à l'Est par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107382-GL déposée le 08-11-2022, M. AWOUDI Kokouvi, profession : entrepreneur, demeurant à USA et domicilié à NEW YORK, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 0 a 53 ca, situé à SAGBADO APEDOKOE, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété NEGLO KOMLAN SIMPLICE, au Sud par le croisement de deux rues, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la route nationale LOME KPALIME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107383-GL déposée le 08-11-2022, Mme MESSAN Akossiwa, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 14 ca, situé à Bè-Est, connu sous le nom de BE-EST, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 826, au Sud et à l'Est par le lot n° 828 A et B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107384-GL déposée le 08-11-2022, Mme ABOTCHI Akouavi Kafui, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à BE-CHATEAU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 60 ca, situé à BE-EST, connu sous le nom de AKODESSEWA, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 16m, au Sud et à l'Est par le lot n° 7bis A et à l'Ouest par le lot n° 8.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107385-GL déposée le 08-11-2022, M. KOUGBAGAN Agbébavi, profession : commerçant, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 79 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AMEDENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité AKOLIPO, au Sud par une rue existante de 14m et à l'Ouest par une rue existante de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107386-GL déposée le 08-11-2022, M. VEDOME Kodjo, profession : technicien, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non dénommée, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à LOME AFLAO SEGBE, connu sous le nom de KPODZI, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité DAYIBO et à l'Est par la route SEGBE LANKOUVI-ZOGBEDJI de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107387-GL déposée le 08-11-2022, M. VEDOME Kodjo, profession : technicien, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par le lot n° 287, à l'Est par le lot n° 277 et à l'Ouest par le lot n° 286A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107388-GL déposée le 08-11-2022, M. AZOUMAH Mohamed Ikililou, profession : gestionnaire comptable, demeurant à AGOE et domicilié à ATTIEME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 06 ca ,situé à SANGUERA, connu sous le nom de ASSIKO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AKPOSSOGNAH AKOUA THERESE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107389-GL déposée le 08-11-2022, Mme ADJALIM Tayodi Halloh S, profession : caissière, demeurant à KARA et domiciliée à LEOA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 88 ca ,situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AMLAKOPE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété TCHALA EDJAM et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107390-GL déposée le 08-11-2022, M. DASSI E. K. Marc-Fidele, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à SEGBE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO ,préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 44, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par le lot n° 45B et à l'Ouest par le lot n° 43.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107391-GL déposée le 08-11-2022, Monsieur ATTIGNON Togo Komlan Jean, profession : menuisier, demeurant à AGBATA et domicilié à AGBATA ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totoale de 03 a 00 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de AGBATA, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété des héritiers EGLO et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107392-GL déposée le 08-11-2022, M. KOKOU Kokouvi, profession : revendeur, demeurant à AGBATA et domicilié à AGBATA ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 74ca, situé à AGBATA ZOGBE, connu sous le nom de ZOGBE, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété ATTISSO, au Sud et à l'Est par la propriété des héritiers EGLO AMEGBLETO et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107393-GL déposée le 08-11-2022, M. AGOUSE Ayao Dotse, profession : déclarant en douanes, demeurant à LOME et domicilié à NYEKONAKPOE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 75ca,situé à LOME AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LOGOTE ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité LOGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107394-GL déposée le 08-11-2022, M. DE LIMA Bertin H. Komlan, profession : gérant de station, demeurant à AGOE et domicilié à ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 48 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de Atieme-Ahonkpoe, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AHIAGBEDOU et au Sud par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107395-GL déposée le 08-11-2022, M. KOLOU Komlan, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 38 ca, situé à ANEHO-SEWATRIKOPE, connu sous le nom de KPEME, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud par le titre foncier n° 30437 RT, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AFANOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107396-GL déposée le 08-11-2022, M. YOM Boukary, profession : opérateur économique, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 77 ca, situé à LEGBASSITO AMEDENTA, connu sous le nom de CACAVELI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ADEGNO KOFFI et à l'Est par la route LEGBASSITO AMEDENTA de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107397-GL déposée le 08-11-2022, M. MIKOTAKATOLA Tomtabia, profession : huissier de justice, demeurant à AGOE et domicilié à CACAVELI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à CACAVELI, connu sous le nom de CACAVELI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 18 m, au Sud et à l'Est par le lot n° 665A et à l'Ouest par le lot n° 661.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107398-GL déposée le 08-11-2022, M. AGLÉE Kossivi Sena, profession : déclarant en douanes, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOPEGAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété TENGUE KOAMIVI et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107399-GL déposée le 08-11-2022, M. MOUMOUNI Seydou, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 32 ca, situé à AGOE GBONVE, connu sous le nom de CARREFOUR DE L'UNION, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 48 A, au Sud par le lot n° 50 et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107400-GL déposée le 08-11-2022, M. TCHALIM Tchitchao, profession : avocat, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à ADETIKOPE ADOGLOVE, connu sous le nom de SAVI-KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AMEDAHEVI, au Sud par une rue de 20 m et à l'Ouest par la propriété de PARBEY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107401-GL déposée le 08-11-2022, M. WIMA Koffi, profession : ingénieur agronome, demeurant à LOME et domicilié à TOTSI ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 90 ca ,situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de DALIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOSSEH KOFFI DZIMEDO et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107402-GL déposée le 08-11-2022, M. ALLAH Kodjo Didier, profession : entrepreneur bâtiment, demeurant à SANGUERA et domicilié à SANGUERA, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 98ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de GABA-KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété GABA, au Sud et à l'Est par des rues existantes de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107403-GL déposée le 08-11-2022, M. EDOUWOSSI Kokou, profession : chef d'entreprise, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise , demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de KLEGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SHINYO KOMLA SAUVIOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107404-GL déposée le 08-11-2022, M. MONDJI Komlan Adjewoda, profession : superviseur, demeurant à LOME et domicilié à Apedokoe Gbomame, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE ,préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBENYIGA et au Sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107405-GL déposée le 08-11-2022, M. AGBA Kondi, profession : revendeur, demeurant et domicilié à LOME, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 47 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ASSIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 12 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBEVE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107406-GL déposée le 08-11-2022, M. OURO Awali, profession : revendeur, demeurant à KPALIME et domicilié à KPALIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 09 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de AKPELASSI, au Sud par la propriété de EKLO ADJOVI M, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété de AGOSSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107407-GL déposée le 08-11-2022, M. TEKO Foli Agbemegna, profession : prêtre traditionnel, demeurant à LOME et domicilié à GBADAGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 09 ca, situé à LOME ATIEGOU, connu sous le nom de ATIEGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 18 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de FARAH JEAN PHILIPPE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107408-GL déposée le 08-11-2022, Mme DJROMADJI Hana Yawovi, profession : revendeuse, demeurant à AGOE et domicilié à KITIDJAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 53 ca, situé à BE-EST, connu sous le nom de ATTIEGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 406 bis, au Sud par le lot n° 404, à l'Est par une rue existante de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 405.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107409-GL déposée le 08-11-2022, M. DZADOU Yao K. Juile, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 24 ca, situé à SEGBE KLEME, connu sous le nom de KLEME, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par la propriété de KATE, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété de ABAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107410-GL déposée le 08-11-2022, Mme TOURANI Ashadive, profession : adjointe administrative, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN CERFER, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 28 ca, situé à ADETIKOPE AWAN, connu sous le nom de ANYAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud et à l'Est par la propriété de ATIKPO KOSSIVI SEBLA et à l'Ouest par la collectivité DEKON KODJO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107411-GL déposée le 08-11-2022, M. HOUGBLAME Tchandjo Esayan, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN SOLIDARITE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 48 ca, situé à AGBODRAFO SEWATSRIKOPE, connu sous le nom de TANGBEKAME, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud et à l'Est par la propriété de AGBOTO AKAKPO MELCHIOR et à l'Ouest par une rue de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107412-GL déposée le 08-11-2022, M. DJIKPO Kangni Kodjo, profession : sans profession, demeurant et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 57 ca ,situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de DEMAGNA, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de SOZOUHOIN ASSO, au Sud par une rue de 12m et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107413-GL déposée le 08-11-2022, M. AVOGBEDOR Yao Amewuga, profession : manutentionnaire, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AWOUDJA et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107414-GL déposée le 08-11-2022, M. TSOGLI Ezi, profession : ingénieur, demeurant et domicilié à LOME, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLEME , préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPODO et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107415-GL déposée le 08-11-2022, M. TCHANGAI WEMBOU Amana, profession : gendarme, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 53 ca, situé à LEGBASSITO DALIKO, connu sous le nom de YOHOHOU ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune et une rue de 10 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AKPABLA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107416-GL déposée le 08-11-2022, Mme TSIAMIYU A. Seyi Andrea, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à N'KAFU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca ,situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété deBADA et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107417-GL déposée le 09-11-2022, M. AMEGLI Dotchou Koffi D, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à BE-EST, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca ,situé à BE, connu sous le nom de BE-KPOTA, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud par les lots n° 1039 et 1041, à l'Est par une rue de 10m et à l'Ouest par le lot n° 1038 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107418-GL déposée le 09-11-2022, M. BARBEN Koffi Eric G. M, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à BE KLIKAME , majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 50 a 94 ca ,situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de NIMANYA ,préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune et au Sud par les lots n° 1245 et 1244.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107419-GL déposée le 09-11-2022, Monsieur BARBEN Koffi Eric G. M, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à BE KLIKAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 42a 00ca,situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de NIMANYA ,préfecture des Lacs et borné au Nord par les lots n° 1209 et 1208, au Sud par les lots n° 1217 et 1218, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107420-GL déposée le 09-11-2022, M. BARBEN Koffi Eric G. M, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à BE KLIKAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 60 ca ,situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de NIMANYA ,préfecture des Lacs et borné au Nord par le lot n° 1139, au Sud par le lot n° 1143, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 1140.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107421-GL déposée le 09-11-2022, Monsieur KOUGBLENOU Kouma, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à ATIEGOU ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 10ca ,situé à BE CENTRE, connu sous le nom de ATTIEGOU ,préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 18m, au Sud et à l'Est par la propriété HOUNKPATI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 25m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'église Baptiste la PROVIDENCE et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107422-GL déposée le 09-11-2022, M. OUBO Tchakiguéwé, profession : commerçant, demeurant à SOKODE et domicilié à SOKODE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 97 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TOGBLEKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par une surface non dénommée et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107423-GL déposée le 09-11-2022, M. OUBO Tchakiguéwé, profession : commerçant, demeurant à SOKODE et domicilié à SOKODE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 33 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de FIDOKPUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété de NOUNATO KOAMI et à l'Ouest par la route AGOE NYIVE FIDOUKPI de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107424-GL déposée le 09-11-2022, M. DEGNI Alowanou Kodjo, profession : gestionnaire comptable, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 58 ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AGBALEPEDOGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par le lot n° 1342 A et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107425-GL déposée le 09-11-2022, M. DEGNI Alowanou Kodjo, profession : gestionnaire comptable, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 53 ca, situé à AFLAO WOUGOME, connu sous le nom de DOGBEDAKOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la propriété AHIABA KOSSIVI, à l'Est par la propriété de TOVIENYEKU KOKOU et à l'Ouest par la propriété de ZANKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107426-GL déposée le 09-11-2022, M. SEWONU Komi Kadjorli et Mme KOMLAN Abra Alueku, profession : fonctionnaire et retraitée, demeurant et domiciliés à LOME, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à LOME RIVES DU ZIO, connu sous le nom de RIVES DU ZIO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par le lot n° 483, à l'Est par le lot n° 494 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107427-GL déposée le 09-11-2022, Monsieur AWOUYA Kodzo, profession : entrepreneur, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOPOMAHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GAVI KOKOU et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107428-GL déposée le 09-11-2022, M. KAMI Kokou, profession : mécanicien, demeurant à NANGBETO et domicilié à CITE B, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 96 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOPOMAHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de DOSSOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107429-GL déposée le 09-11-2022, M. TCHAKOU-HOHOE Kokou, profession : employé de société, demeurant à AGOE et domicilié à ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à LOME AFLAO SEGBE, connu sous le nom de ZANVI, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de HOUNGBO DAWOSSO, à l'Est par la collectivité HODOR, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107430-GL déposée le 09-11-2022, M. AZIANDJO Komi, profession : analyste financier, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN DOUMASSESE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à LOME AFLAO YOKOE, connu sous le nom de YOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de HONOU AFIWA et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107431-GL déposée le 09-11-2022, Mme ADJOBLE Melafé Adjo épouse BOUKARI, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 07 ca, situé à SANGUERA SANYRAKO, connu sous le nom de ADIDROKPO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les propriétés de AYIVOR SAMMUEL et NOMAGNON, au Sud par la collectivité NOMAGNON, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété de NOUBLENOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107432-GL déposée le 09-11-2022, M. POLO Tchango Ikambah, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à FOREVER, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 82 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité LEGBA et au Sud par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107433-GL déposée le 09-11-2022, M. SEDJRO Maurice Kodjo Mawuli, profession : retraité, demeurant à AGOE et domicilié à DEMAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à DALAVE AGOTIME, connu sous le nom de ADODO KOPE, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues existantes de 16 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de YAOVI ADODO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107434-GL déposée le 09-11-2022, Mme ANANI Edem Massa, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à AFIDENYIGBA, connu sous le nom de AFIDENYIGBA, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AFANTSAWO APEDO, au Sud et à l'Est par des rues de 16 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107435-GL déposée le 09-11-2022, M. DAKE Yawo Djigbodi, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à retraité, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 93 ca ,situé à LOME HEDZRANAWOE, connu sous le nom de HEDZRANAWOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 977, au Sud par le lot n° 978 B, à l'Est par une rue non dénommée de 20 m et à l'Ouest par le lot n° 975.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107436-GL déposée le 09-11-2022, M. BELLO Soumaila Atanda, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ANOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1866, au Sud par le lot n° 1864 B, à l'Est par le lot n° 1863 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107437-GL déposée le 09-11-2022, M. BELLO Soumaila Atanda, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LOGOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les lots n° 144 et 145, au Sud par le lot n° 149, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 146.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107438-GL déposée le 09-11-2022, M. AMEGNIKOU Aféléte Ekué, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN SOLIDARITE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 97 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Est par la propriété de ATIMADO KOSSIVI et à l'Ouest par la propriété de ATIMADO ESSEAM.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107439-GL déposée le 09-11-2022, Madame ALELANTO Roukeatou, profession : revendeuse, demeurant à NOTSE et domiciliée à NOTSE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO LANKOUVI, connu sous le nom de KPODJI, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADJAKPA et au Sud par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107440-GL déposée le 09-11-2022, Monsieur MOUSTAPHA Fadilou, profession : commerçant, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 17ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 06m, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 1024 et à l'Ouest par un espace.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107441-GL déposée le 09-11-2022, M. MOUSTAPHA Fadilou, profession : commerçant, demeurant à AGOE NYIVE et domicilié à AGOE NYIVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 67ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la route VAKPOSSITO-AGOE NYIVE de 20m, au Sud par les lots n° 1024 et 1025, à l'Est par le lot n° 1022B et à l'Ouest par une rue de 06 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107442-GL déposée le 09-11-2022, M. BOCCO Akomavo, profession : mécanicien chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à BE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 50 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ADIDROKPO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de SIAKOU YAO, au Sud par la propriété de ADRAKY DJIKOUSSODE et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107443-GL déposée le 09-11-2022, M. AMAVI Ayikoe, profession : employé de société, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 97 ca, situé à AFLAO WOUGOME DEKPO, connu sous le nom de DEKPO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ADZALEVON ABLAVI MEKUINO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107444-GL déposée le 09-11-2022, M. HABIA Ayaovi Fouroto, profession : gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à APEDOKOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AMEOTO et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107445-GL déposée le 09-11-2022, M. N'DADIYA Donga Dodo Essokoudjow, profession : juriste, demeurant à AGOE et domicilié à HOUMBI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 10 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADETIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AKP'LAN AKOUVI, au Sud par une rue non dénommée de 16m et à l'Est par la réquisition 61522.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107446-GL déposée le 09-11-2022, Mme UDEMBA Igeoma, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN SOLIDARITE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AWU et au Sud par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107447-GL déposée le 09-11-2022, M. KOUEVIDJIN-EPPOU Kangni, profession : médecin, demeurant à LOME et domicilié à BE PA DE SOUZA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 91 ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de LOGOTE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 18, au Sud par une rue non dénommée de 24 m, à l'Est par le lot n° 15 et à l'Ouest par le lot n° 19.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107448-GL déposée le 09-11-2022, M. TASI Mensavi, profession : fonctionnaire de police, demeurant à LOME et domicilié à APEDOKOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SAGBADO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ATANDJI AYAWO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107449-GL déposée le 09-11-2022, Mme SAMA Solim Denise, épouse ADIGO, profession : sage-femme d'Etat, demeurant et domiciliée à LOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à SAGBADO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AHIABA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107450-GL déposée le 09-11-2022, M. AYENA Kossi Kankoe, profession : ingénieur Télécom, demeurant et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à ANFOIN, connu sous le nom de ANFOIN CENTRE, préfecture des Lacs et borné au Nord par la route ANFOIN CENTRE MELI DJIGBE, au Sud par une rue existante de 16 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AYENA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107451-GL déposée le 09-11-2022, M. AYENA Mawuena Ekoué, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 32 ca, situé à ANFOIN, connu sous le nom de ANFOIN CENTRE , préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue existante de 12 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AYENA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107452-GL déposée le 09-11-2022, M. AYENA Kossi Kankoe, profession : ingénieur Télécom, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 57 a 52 ca ,situé à ANFOIN, connu sous le nom de LOGOVI DIDE, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de TETEGAN et au Sud par la route ANFOIN de 2 0m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107453-GL déposée le 09-11-2022, Mme KOUDJEGA Nonhosso, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à AVEPOZO ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 85ca ,situé à AVEPOZO, connu sous le nom de AVEPOZO ,préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité DANGBOVI et à l'Ouest par une rue en projet de 30m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107454-GL déposée le 09-11-2022, Mme TOKPLI Adjowa épouse TCHEKOU, profession : caissière, demeurant et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 94ca, situé à AMOUTIVE, connu sous le nom de KLOBATEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité GBAMA et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107455-GL déposée le 09-11-2022, M. KPAKPO Abossé Adoté, profession : ingénieur architecte, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca, situé à AGOE NYIVE ANOME, connu sous le nom de ANOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune, au Sud par le lot n° 515 et à l'Ouest par le lot n° 512.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107456-GL déposée le 09-11-2022, M. KPAKPO Abossé Adoté, profession : ingénieur architecte, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à SANGUERA APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AZIABOU et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107457-GL déposée le 09-11-2022, M. KPAKPO Abossé Adoté, profession : ingénieur architecte, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de FOZOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GAKPE et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107458-GL déposée le 09-11-2022, M. NOVE Koudzo, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 23ca, situé à LOME AFLAO AKATO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AVOUSSOU, au Sud et à l'Est par des rues existantes de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107459-GL déposée le 09-11-2022, M. DIABO K. Wise Kekeli, profession : médecin, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 97 ca, situé à AKATO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBODOBAWOU et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107460-GL déposée le 09-11-2022, M. DE SOUZA Koffi Vignon C. K, profession : étudiant, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 44 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de MESSIE AYEDJISSODE S. A et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107461-GL déposée le 09-11-2022, M. NABIOLIWA Ali, profession : gestionnaire, demeurant à KARA et domicilié à LEOTA ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la voie expresse de la CEDEAO, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AGBAVON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107462-GL déposée le 09-11-2022, M. ADAMOU Abdoul Aziz, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à TOGBLEKOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise , demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 52 ca ,situé à TOGBLE, connu sous le nom de AKOIN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité MLAGANI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107463-GL déposée le 09-11-2022, M. OKORO Djélili Adessina, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à TOGBLEKOPE, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de AKOIN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ATIVON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107464-GL déposée le 09-11-2022, M. AHIKPOR Komlanvi, profession : enseignant, demeurant à LOME et domicilié à AVENOU, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 60 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LANKOVI , préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 530 bis, au Sud par une rue de 16 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107465-GL déposée le 09-11-2022, Mme SENU Afi-Massan, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 22 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété de WOASSI KOAMI TAGAN, à l'Est par une rue de 18 m et à l'Ouest par la collectivité SEBLE AKPAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107466-GL déposée le 09-11-2022, Mme AZOUMA Ablavi Ruth, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 81 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une propriété non dénommée, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par la propriété de ALI KOKOU ADJOKPA et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107467-GL déposée le 09-11-2022, Mme AZOUMA Ablavi Ruth, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AWATAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 323, au Sud par une rue de 24 m, à l'Est par le lot n° 320 et à l'Ouest par le lot n° 322B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107468-GL déposée le 09-11-2022, M. ABOBI Guillaume, profession : conducteur de travaux, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 89 ca, situé à SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBAKA et à l'Est par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107469-GL déposée le 09-11-2022, M. DJAKA Kossivi, profession : commercial, demeurant et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 52ca, situé à AFLAO ADIDOGOME, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le titre foncier 59251, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107470-GL déposée le 09-11-2022, Mme MOHAMMED FRANCESCATO Sandrine, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN HABITAT, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 07 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DEMAKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 948, au Sud par le lot n° 950, à l'Est par le lot n° 949 et à l'Ouest par la voie rapide de 50 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107471-GL déposée le 09-11-2022, M. BABALIMA D. Madjamna, profession : sociologue, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 52 ca, situé à AGOE, connu sous le nom de AVEYIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 740A, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par un passage de 09 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107472-GL déposée le 10-11-2022, M. KPONFON Kossi Agbekogni, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à KODJOVIAKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à MISSION TOVE, connu sous le nom de AVEGNAKE, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AKADZA et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107473-GL déposée le 10-11-2022, Mme NANEH Akou Mawunya, profession : infirmière, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 26 ca, situé à GLIDJI, connu sous le nom de GLIDJI, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par des rues de 16 m chacune, au Sud par la route ZOWLA ANFOIN de 40 m et à l'Ouest par la propriété de NANEH KOSSI SEMAWUTO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107474-GL déposée le 10-11-2022, Mme NANEH Akou Mawunya, profession : infirmière, demeurant et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par le lot n° 1123C-1124, et à l'Ouest par le lot n° 1123A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107475-GL déposée le 10-11-2022, Mme AMADOTO Doris Ama Esenam, épouse TRIMUA, profession : gestionnaire, demeurant à AGOE et domiciliée à LEGBASSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 89 ca, situé à GLIDJI, connu sous le nom de ATOTIDEKA, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité HOUNSSIAGAMA, au Sud par une rue de 20 m et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107476-GL déposée le 10-11-2022, Mme NANEH Mawushie Ameyo, profession : maréchal des logis, demeurant et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 97ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de MESSAN-KONDJI, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 12 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété de LAWSON-BODY.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107477-GL déposée le 10-11-2022, Mme DJALOGUE Pounyale, profession : étudiante, demeurant à ANEHO et domiciliée à KPEME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à GLIDJI, connu sous le nom de ATOTIDEKA, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité HOUNSIAGAMA et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107478-GL déposée le 10-11-2022, Madame NANEH Mawushie Ameyo, profession : maréchal des logis, demeurant à LOME et domiciliée à LOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca ,situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AVINATO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété MAWUSI, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107479-GL déposée le 10-11-2022, Monsieur BLEFO Daniel, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ABLOGAME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 98ca ,situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de TOGOKOME ,préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété AGBODJAN, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107480-GL déposée le 10-11-2022, M. LARE Lardja, profession : inspecteur éducation nationale, demeurant à Agoè et domicilié à Logopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 60ca , situé à Agoè- Nyivé, connu sous le nom de LOGOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 678, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 679B et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107481-GL déposée le 10-11-2022, M. BITINA Essodina, profession : électricien bâtiment, demeurant à Agoè et domicilié à Anome, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 46 ca, situé à Sanguera, connu sous le nom de NANEGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AKPAGUELI K. CLEMENT et à l'Est par une rue de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107482-GL déposée le 10-11-2022, M. ALASSANI Abdou-Razak, profession : gérant de station, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 42 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGOUTE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité DEGBE représentée par DOGLI KOFFI et à l'Est par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107483-GL déposée le 10-11-2022, M. AGBOKOU Kodjo A. Dégbé N, profession : ingénieur génie civil, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé , majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 82 ca, situé à Lomé Baguida, connu sous le nom de YOVOKOME ,préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 85, au Sud par le lot n° 89, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par le lot n° 87.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AGBOKOU Kodjo A. Dégbé N, AGBOKOU Ely Kossivi, AGBOKOU Xola Edem, AGBOKOU Sika Akpéné et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107484-GL déposée le 10-11-2022, M. AGBANZO Kossivi Dodji, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Avepozo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de KPSSI, préfecture des Lacs et borné au Nord par le lot n° 733 A, au Sud par le lot n° 735, à l'Est par le lot n° 734 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107485-GL déposée le 10-11-2022, Mme HOMAWOO Ingrid Abigail Essinam, profession : secrétaire administrative, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 85ca, situé à Agoè-Nyivé, connu sous le nom de Telessou, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1001, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 1000B et à l'Ouest par le lot n° 1003.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107486-GL déposée le 10-11-2022, Mme MESSAH Afi Jeannette épouse FOLIGAN, profession : coiffeuse, demeurant à Djagble et domiciliée à Djagble, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 00ca, situé à Lomé Adakpame, connu sous le nom de Adakpame, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par les lots n° 1846 A et 1847 B, à l'Est par le lot n° 1845A et à l'Ouest par le lot n° 1844B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107487-GL déposée le 10-11-2022, M. BALOUKI Egbarè Mankama, profession : chef de service, demeurant à KARA et domicilié à LAMA KPEDAH, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Sanguera, connu sous le nom de Daliko, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de EGBARE W. KOSSIWA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107488-GL déposée le 10-11-2022, Mme AKAKPO Apefa Ayabavi, profession : avocate, demeurant à LOME et domiciliée à BE-CHATEAU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de DAGUE, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KOLOYOVO AGBEMEZAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107489-GL déposée le 10-11-2022, M. KOUAMI-AMOU Do Sédemfia, profession : logisticien, demeurant à LOME et domicilié à CASSABLANCA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 15ca, situé à ADETIKOPE KPOTAVE, connu sous le nom de FIOVOR KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété TSOMANA ALLA, à l'Est par la propriété de TSOMANA ALLA et une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107490-GL déposée le 10-11-2022, Mme AKAKPO Apefa Ayabavi, profession : avocate, demeurant à Lomé et domiciliée à Bè-Chateau ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 66 ca, situé à AMOUTIVE TOKOIN, connu sous le nom de WUITI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot n° 58A, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par le lot n° 57A et 58B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107491-GL déposée le 10-11-2022, Monsieur AHAVI Komi Dzidzinyo, profession : gestionnaire comptable, demeurant à LOME et domicilié à AWATAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à SAGBADO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AHIABA et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107492-GL déposée le 10-11-2022, M. et Mme DEH Komi Mawussi et AMEGAH Mawussé Délali, profession : mécanicien et revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 42ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KONHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété DJIKPO, au Sud par la propriété de AGBASSA, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par la propriété de AKOETE.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107493-GL déposée le 10-11-2022, M. ADEKAMBI Ayaovi Adetomi T, profession : maçon, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 97 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AGLAGOH, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 20m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107494-GL déposée le 10-11-2022, Mme BELLOW Seifiratou A, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ASSIVITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 92ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de DIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par une rue non dénommée de 28 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KOUDZO HOUNGBE AGBASSOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107495-GL déposée le 10-11-2022, Mme SITOU Tawa Kalytou, profession : ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Hedzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 84ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de DIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 m chacune, au Sud par une rue non dénommée de 28 m et à l'Est par la propriété de KOUDZO HOUNGBE AGBASSOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

2022

Suivant réquisition, n° 107496-GL déposée le 10-11-2022, M. SONKUDE Anani, profession : administrateur, demeurant à Lomé et domicilié à Attiégo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 29ca, situé à Hedzranawoé, connu sous le nom de Hedzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 16 m chacune, au Sud par le lot n° 1773 et à l'Est par les lots n° 1787, 1786 et 1785.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'église NEO-APOSTOLIQUE DU TOGO et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107497-GL déposée le 10-11-2022, M. GNAHOUI Ayao, profession : soudeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 62 ca, situé à Aflao Sagbado, connu sous le nom de Yokoe Agblegan, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 109A, au Sud par le lot n° 110 et à l'Ouest par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107498-GL déposée le 10-11-2022, M. SOULE Safiou, profession : inspecteur, demeurant à Agoè et domicilié à Daliko, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 80ca, situé à Agoè-Nyive Vakpossito, connu sous le nom de Vakpossito, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 10m, au Sud et à l'Est par le lot n° 373-374 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107499-GL déposée le 10-11-2022, M. VOSSAH Komlanvi, profession : employé, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Sagbado Akato, connu sous le nom de AVOEME DJIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AVOUSSO et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107500-GL déposée le 10-11-2022, Mme VOSSAH Ami, épouse AMEDOWOKPO, profession : comptable, demeurant à Lomé et domiciliée à Ségbé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 78 ca, situé à Lomé Aflao Akato, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la collectivité AVOUSSOU, au Sud par une rue existante de 14 m et à l'Ouest par une rue existante de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107501-GL déposée le 10-11-2022, M. AMEDOWOKPO Fiawoo Ayawo, profession : employé, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Akato, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AVOUSSOU et au Sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107502-GL déposée le 10-11-2022, M. MAMA DEZE Souleimane, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de ZILIDJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BADAGOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107503-GL déposée le 10-11-2022, M. DZAMAYOVO Mensan Azadzi, profession : formateur pédagogique, demeurant à AGOE et domicilié à Sanguera, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 88ca, situé à LOME AFLAO KLEME, connu sous le nom de KLEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ASSAWA YAWO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107504-GL déposée le 10-11-2022, M. MOUZOU Eyawelong, profession : chef d'agence, demeurant à KARA et domicilié à TOMDE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 10 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par une surface non dénommée et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107505-GL déposée le 10-11-2022, Mme MEYISSO Ablavi, profession : ménagère, demeurant à FRANCE et domiciliée à FRANCE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 06ca, situé à AFLAO AVEDJI TOTSIVI, connu sous le nom de GBLENKOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 569B, au Sud par le lot n° 571A, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par les lots n° 569B et 571A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107506-GL déposée le 10-11-2022, M. KATCHOM Mahamadou, profession : couturier, demeurant à LOME et domicilié à ADAKPAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ADEBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107507-GL déposée le 10-11-2022, M. AGRIGNAN ISSO-SINA Saliou, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de FIOVOUME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AYASSOU et à l'Ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107508-GL déposée le 10-11-2022, M. ASSAYE Kondi Elie, profession : transitaire, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOADIN ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 43 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de KOPEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud par le lot n° 150, à l'Est par les lots n° 151B, 152B et 153B, et à l'Ouest par les lots n° 1010, 1009 et 1008.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107509-GL déposée le 10-11-2022, Mme GNAMEDO Agboedohoin, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à AGODEKE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 92ca ,situé à BAGUIDA, connu sous le nom de AGODEKE ,préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété SANVI DIDO, au Sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est par une rue en projet de 20m et à l'Ouest par le lot n° 164 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107510-GL déposée le 10-11-2022, M. NOUDOUKOU Yaovi, profession : plombier, demeurant à LOME et domicilié à LOME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 18c a, situé à BE, connu sous le nom de ADAKPAME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AGUIDI, au Sud par le lot n° 21B et à l'Est par une rue non dénommée de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107511-GL déposée le 10-11-2022, M. GNANSA Moudakena, profession : commissaire de police, demeurant à AGOE et domicilié à SOGBOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à LOME AFLAO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AGBOTSE et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107512-GL déposée le 10-11-2022, M. AFFO-WALOH Moudjahidou, profession : ingénieur génie civil, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 70 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de VAKPOSSITO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 187, au Sud par le lot n° 183, à l'Est par le lot n° 185 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107513-GL déposée le 10-11-2022, M. SEKPE Koffi Djabakou D, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 99ca ,situé à BAGUIDA, connu sous le nom de AVEPOZO, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud par les lots n° 18 et 19 et à l'Est par le lot n° 17.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107514-GL déposée le 10-11-2022, M. GBEDESSI FOLLY-K Adamah, profession : directeur de société, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 39ca, situé à LOME AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité ETSE-DAMAGNY et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107515-GL déposée le 10-11-2022, Mme ZAKARI Zeliétou, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 70ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de ZAKARI ZELIETOU, au Sud par le lot n° 8bisB, à l'Est par le lot n° 9bis et à l'Ouest par le lot n° 7.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107516-GL déposée le 10-11-2022, M. AHO Koffi, profession : soudeur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 84ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AGBODJI KOKOU et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107517-GL déposée le 10-11-2022, Mme ALLI Atyouwe B, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à KODJOVIAKOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 89ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ADIDOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DOGLO KOKOU et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107518-GL déposée le 10-11-2022, M. GNITOU Lassimalaba, profession : gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 04ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ATTATY K et à l'Est par les propriétés ATTATY K. et DALMEIDAAYAYI BENNOI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107519-GL déposée le 10-11-2022, Mme ALIA Adjo Emilienne, profession : ménagère, demeurant à AGOE et domiciliée à N'TIFAFKOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 52ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DANGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la mission catholique de DANGBESSITO, au Sud par la propriété de OGOULEYE E. D., à l'Est par la propriété de HOUNDJOE MEKAELI A et à l'Ouest par la route menant à l'EPP DANGBESSITO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107520-GL déposée le 10-11-2022, Mme KOMBAT Mémouna, profession : sans profession, demeurant à LOME et domiciliée à HOUNTIGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGOTIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété des héritiers TEKPE DENU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107521-GL déposée le 10-11-2022, M. SENAH Koffi Hounhouenou, profession : avocat, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 71ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de NIMANYA, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par la propriété KUETEV I EKOVI et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107522-GL déposée le 10-11-2022, M. AGBA Bougonou Salem, profession : officier de police, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 96 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DAGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété LABA, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107523-GL déposée le 10-11-2022, Mme GABA Dopé épouse MATTHIA, profession : directrice de société, demeurant à AGBATA et domiciliée à AGBATA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à BE, connu sous le nom de KPOTA, préfecture du Golfe et borné au Nord par la rue du cimetière de 30 m, au Sud par les lots n° 203 et 204, à l'Est par le lot n° 201 et à l'Ouest par le lot n° 202.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107524-GL déposée le 10-11-2022, M. YAWOVI Komla Amento, profession : juriste, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 75 ca, situé à AFLAO SOVIEPE, connu sous le nom de SOVIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16, au Sud par une rue non dénommée de 10 m, à l'Est par les lots n° 631 et 632 et à l'Ouest par les lots n° 627 et 628.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107525-GL déposée le 10-11-2022, M. YENKEY Koffi, profession : sans profession, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LOGOTE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 981A, au Sud par les lots n° 983A et 984, à l'Est par les lots n° 984 et 982 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107526-GL déposée le 10-11-2022, Mme ATIDEDJI Egnonam, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 44 ca, situé à LOME BAGUIDA, connu sous le nom de BAGUIDA, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot n° 9bis, à l'Est par le lot n° 9bis et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107527-GL déposée le 10-11-2022, M. AKOSSOU Koffi, profession : ingénieur génie civil, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de DALIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de DARRAH et TAMESSE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107528-GL déposée le 10-11-2022, M. ANANI Kossi, profession : ingénieur génie civil, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 40 ca, situé à BAGUIDA KPOGAN AGODEKE, connu sous le nom de KPOTA, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de TCHAKLIDJI KADEVI et au Sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107529-GL déposée le 10-11-2022, M. AYANDEJI Rachid Ayanyinka, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 16 ca, situé à AFLAO SAGBADO ADIDOGOME, connu sous le nom de YOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune, au Sud par une rue non dénommée de 14m et le lot n° 13B, et à l'Ouest par le lot n° 15.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107530-GL déposée le 10-11-2022, Mme LASSISSI Sinètou, profession : sans profession, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 94 ca, situé à AFLAO SAGBADO ADIDOGOME, connu sous le nom de YOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 14, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par les lots n° 13 B et 13 C et à l'Ouest par le lot n° 12.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107531-GL déposée le 10-11-2022, Mme RADJI Wosilatou, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à AVEPOZO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 56ca, situé à AFLAO SAGBADO ADIDOGOME, connu sous le nom de YOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 13B, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 13A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107532-GL déposée le 10-11-2022, M. AYANDEJI Akimu Ayangoke, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AVEPOZO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 22 ca, situé à AFLAO SAGBADO ADIDOGOME, connu sous le nom de YOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 14, 15 et 16, au Sud par le lot n° 13C, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 13 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107533-GL déposée le 11-11-2022, Monsieur IDRISOU Nashirdine, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de SEGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AZIAMADJI et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107534-GL déposée le 11-11-2022, M. AGBOKOU Guy Justin Sassouvi, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 97ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de NIMANYA, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par le lot n° 260, à l'Est par le lot n° 261 et à l'Ouest par le lot n° 257.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107535-GL déposée le 11-11-2022, M. NYAVI Edoh, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de TOGLAN et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107536-GL déposée le 11-11-2022, M. NYAVI Edoh, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 95ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DANGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété de ADEKPLOVI YAO YOVO, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107537-GL déposée le 11-11-2022, M. SOLIBE Pouguenimpo, profession : enseignant, demeurant à AGOE NYIVE et domicilié à AGOE NYIVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DALIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ADJAM SODANGBE et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107538-GL déposée le 11-11-2022, M. GOZO Folly, profession : transitaire, demeurant à LOME et domicilié à HOUNTIGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à LOME ATTIEGOU, connu sous le nom de RIVES DU ZIO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité LOYI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107539-GL déposée le 11-11-2022, M. DOGBEVI Apéléthé Mathil, profession : étudiant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de SOWU et au Sud par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à feu KPELI Afouakouma et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107540-GL déposée le 11-11-2022, Mme KADJAMA S. Essodabideng épouse BELEI, profession : agent commercial, demeurant à AGOE et domiciliée à SOGBOSSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de BOKPOKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KODJOTSE KOSSI et au Sud par une route non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107541-GL déposée le 11-11-2022, Mme TEOU KATCHATA Assaih, profession : technicien supérieur ophtalmologue, demeurant à LOME et domiciliée à AVEDJI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 18 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de DOGLOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ADZRA KOMLAN et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107542-GL déposée le 11-11-2022, M. TCHENDO Mawaki Hilbert, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 85 ca, situé à MISSION TOVE, connu sous le nom de AGOUVI COPE, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AGOUVI, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107543-GL déposée le 11-11-2022, Mme HOUSSOU Sika, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AWUNO et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107544-GL déposée le 11-11-2022, M. TCHADJOBLO Cherafdine, profession : économiste, demeurant à DAVIE et domicilié à DAVIE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 41 ca, situé à BE KEGUE, connu sous le nom de KELEGOUGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot n° 1122, à l'Est par le lot n° 1131 et à l'Ouest par le lot n° 1130 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107545-GL déposée le 11-11-2022, Mme FIAGA Kosiwa Mefa épouse ADJAHOTO, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADZINOMOTO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ATHIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de WUITO MENSANH, au Sud par une rue en projet de 16 m et à l'Est par les propriétés de WUITO MENSANH et FIAGA YAO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107546-GL déposée le 11-11-2022, M. FIAGA Yao Nevame, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ATHIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de EGELI KOSSI AGBENYIGAN et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107547-GL déposée le 11-11-2022, M. KOUMAKO Kwakuvi, profession : rédacteur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 24 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBODRAFO, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété ANSON KOSSI A, au Sud par une rue existante de 13 m, à l'Est par une rue existante de 14 m et à l'Ouest par la collectivité KPAKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107548-GL déposée le 11-11-2022, M. AZO Dieu Donné Roger, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 29 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBODRAFO, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue existante de 12m, au Sud par la propriété de KAMAYE MOUSSA, à l'Est par une rue existante de 14 m et à l'Ouest par la collectivité KPAKPO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société ADA-ALI et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107549-GL déposée le 11-11-2022, M. FIAGA Yao Nevame, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 10 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATHIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue en projet de 16m, au Sud par la propriété AVODE MIKANDO, à l'Est par la propriété de AGNIGBADEDJI et à l'Ouest par la propriété de FIAGA AFIYEVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107550-GL déposée le 11-11-2022, M. WOAMEKPO Mawule, profession : enseignant, demeurant à LOME et domicilié à ABLOGAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 58ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ATSANVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par les lots n° 118 et 119, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 115.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107551-GL déposée le 11-11-2022, M. SOSSOU Kouassi, profession : électricien rebobineur, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LOGOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue projetée de 14 m, au Sud par le lot n° 707, à l'Est par le lot n° 709 et à l'Ouest par le lot n° 705.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107552-GL déposée le 11-11-2022, M. DIFEZI TCHAKOLI Moubarak, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 13 ca, situé à AFLAO AVEDJI, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 2827, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n° 2830 et à l'Ouest par le lot n° 2828A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107553-GL déposée le 11-11-2022, M. DIFEZI TCHAKOLI Moubarak, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 80 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KLADZEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la route ADETIKOPE AVETA de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GOMADO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107554-GL déposée le 11-11-2022, M. DIFEZI TCHAKOLI Moubarak, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 37a 92ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de KOTOKOLI ZONGO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la collectivité GBEGNEDJI, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par la ligne de la moyenne tension de 32m et à l'Ouest par la route nationale n° 1 LOME DAPAONG de 74m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107555-GL déposée le 11-11-2022, Mme EDORH Zinsi Holali, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domicilié à PA DE SOUZA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 27 ca, situé à BAGUIDA KPOGAN, connu sous le nom de AGODEKE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 30m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KOUDAWO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107574-GL déposée le 11-11-2022, M. BAKARI Sami, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 36 a 01 ca, situé à SANGUERA FOZOE, connu sous le nom de KLIKAN KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 16 m chacune, au Sud par la route nationale n° 5 LOME KPALIME et à l'Est par la collectivité KLIKAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107575-GL déposée le 11-11-2022, Mme AZOMEDO Afiwa, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADAMAVO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 31ca, situé à LOME ADAKPAME, connu sous le nom de KAGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 28 m, au Sud par le lot n° 1542, à l'Est par la ligne de haute tension et à l'Ouest par le lot n° 1544.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107576-GL déposée le 11-11-2022, Mme KOUAMI Akougan Ahoéfa Ablodévi, profession : directrice de société, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN GBONVIE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à AGOE NYIVE ANOME, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de NOUMAGNON BOY YAO, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 105577-GL déposée le 11-11-2022, M. KOUAMI Kokou Hervé, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN GBONVIE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ADENGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues existantes de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la collectivité DOMBELI KOMASSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107578-GL déposée le 11-11-2022, M. BASSAGOU Bakoda B-Kpadgou, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 92 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de CCAVELI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 409, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par le lot n° 411 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107579-GL déposée le 11-11-2022, Mme MUGUE Batoog'na épouse BASSAGOU, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à AGBALEPEDO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 21 ca, situé à SOGBOSSITO, connu sous le nom de ANONKUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AKAPO et à l'Ouest par la voie rapide de 50 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107580-GL déposée le 11-11-2022, M. AKLAH Kossivi, profession : technicien, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété de SEBLE KOMLA et SEBLE KOFFI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107581-GL déposée le 11-11-2022, Mme AGBOBLI Afiwa épouse TSETSE, profession : psychologue, demeurant à LOME et domiciliée à SAGBADO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 00 ca, situé à SAGBADO AKATO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété LOGOSSOU YAO ALBERT et KOUSSOUGBO PATRON et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107582-GL déposée le 11-11-2022, M. OURO-SALIM Issaou, profession : commerçant, demeurant à AGOE et domicilié à HOUMBI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 00 a 89 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de FIDOUKPI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de NOUNATOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107583-GL déposée le 11-11-2022, M. GAGLOZOU Paul, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à NYEKONAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 25 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de BALISSIME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de TREVE et à l'Est par une rue en projet de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107584-GL déposée le 11-11-2022, M. TOGNON Assou Paulin, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ANFAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à LOME AKODESSEWA, connu sous le nom de KPOTA, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 73, au Sud par le lot n° 72 et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107585-GL déposée le 11-11-2022, Mme NOUKPETOR Ayawovi Mawussey, profession : percussionniste, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO LANKOVI ZOGBEDJI, connu sous le nom de KPODJI, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADRAKI ZOMEGAN LOMOVI BEN et au Sud par une rue existante de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107586-GL déposée le 11-11-2022, M. TAFOU Koudjo Albert, profession : prêtre, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ASSIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité KOUZAWO et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107587-GL déposée le 11-11-2022, M. MARTELOT Renaud, profession : magasinier, demeurant à LOME et domicilié à AVEPOZO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de ALINKA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les lots n° 59 et 58, au Sud par les lots n° 62 et 63, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107588-GL déposée le 11-11-2022, M. AZIAMOE Kossi Messan, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à KODJOVIAKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 17ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de DEKAKPUI CHRISTOPHER KOFFI et à l'Est par la propriété de AZIAMOE KOSSI MESSAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107589-GL déposée le 11-11-2022, M. GLOKPON Alain Isidore, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 37ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de WOUGOME DEKPO, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété LADIBA, au Sud par une rue existante de 16 m, à l'Est par la propriété de DANSOMO et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107590-GL déposée le 11-11-2022, M. KPADENOU Kossi Gbegnonde, profession : auditeur interne, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 27ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de KOUNI KOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de KPONSSOU YAWAO et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107591-GL déposée le 11-11-2022, M. N'SOUGAN Kangni, profession : électro mécanicien, demeurant à LOME et domicilié à ABLOGAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 41ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SEGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par le lot n° 136B et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107592-GL déposée le 11-11-2022, Mme KUGBENYA Yawoa Mawuko, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 71ca, situé à LOME AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud et à l'Est par la propriété ADZOGLI et à l'Ouest par la propriété de MATTIA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107593-GL déposée le 11-11-2022, M. AMOUZOU Soédé Koffi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à BE-Est, connu sous le nom de ADAKPAME ZOGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la voie de contournement de 50m, au Sud par le lot n° 51B, à l'Est par le lot n° 51A et à l'Ouest par le lot n° 39.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107594-GL déposée le 11-11-2022, Mme AMOUZOU Missiwo, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à BE ADIDOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00 ca, situé à ADETIKOEPE, connu sous le nom de AGOTIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AKPADJI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107595-GL déposée le 11-11-2022, M. DOVI Komi Agbéko, profession : étudiant, demeurant à LOMNAVA et domicilié à LOMNAVA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 04ca, situé à GBODJOME, connu sous le nom de DAGUE, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété DOSSOU YAWO, au Sud par la route DAGUE GBODJOME et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107596-GL déposée le 11-11-2022, M. POUGLAN Sologadji, profession : technicien en communication, demeurant à LOME et domicilié à ABLOGAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 91 ca, situé à GBODJOME, connu sous le nom de DEVIKINME, préfecture des Lacs et borné au Nord par le croisement d'une route et d'une rue, au Sud par la propriété de AMOU AYA OVI, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par la route DEVIKINME AGOVOUDOU de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107597-GL déposée le 11-11-2022, M. GBAGUE-BYLL Ahlonko Paul, profession : régisseur, demeurant à LOME et domicilié à SEGBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AKATO VIEPE, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de GAMON et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107598-GL déposée le 11-11-2022, M. DIVOR Atisso, profession : directeur de société, demeurant à AGOE et domicilié à ZOSSIME ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 91ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AVINATO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la voie de contournement LEGBASSITO NOEPE de 52 m, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par un espace et à l'Ouest par la collectivité AFATCHAO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107599-GL déposée le 11-11-2022, Mme KUAKUVI Assaba Angelique Edwige, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AHUME, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BROOHM AMONI CHRISTIAN et au Sud par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107600-GL déposée le 11-11-2022, M. DJANGBEDJA Nayim Seibou, profession : agent de douane, demeurant à AGOE et domicilié à BERNARD COPE, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 11 ca, situé à TOGGLEKOPE, connu sous le nom de DIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de HOLLO AVLA APEKE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107601-GL déposée le 11-11-2022, Mme SANNIBOULGA Saratou, profession : revendeuse, demeurant à TIMBOU et domiciliée à TIMBOU ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 12 ca, situé à SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBEVE MAWUTSE, et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107602-GL déposée le 11-11-2022, M. AGBODZOE Atsu, profession : traducteur, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 00a 61ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 18 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de TODZRO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107603-GL déposée le 11-11-2022, M. AGBODZOE Atsu, profession : traducteur, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de BOKPOKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de YELOU et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107604-GL déposée le 11-11-2022, M. AGBODZOE Atsu, profession : traducteur, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 04 ca ,situé à AFLAO SAGBADO KLEME, connu sous le nom de YEWEPE ,préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GATSI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107605-GL déposée le 11-11-2022, M. OURO-BANG'NA T. Kondo, profession : commerçant, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE ,majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 98ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AGOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété de DAKPON et à l'Ouest par la route LEGBASSITO AGOSSITO de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107606-GL déposée le 11-11-2022, Mme AKPABLI Hetsa, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 97ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de SOGBOSSIT, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la route Agoè-Nyivé Mission-Tové de 70 m, au Sud et à l'Est par la propriété de AGBADRE et à l'Ouest par un passage de 06 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107607-GL déposée le 11-11-2022, Mme MENSAH Assion Adodo épouse RODRIGUES, profession : ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Tokoin ,majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 51 ca, situé à Aflao Sagbado Kleme, connu sous le nom de YEWEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de BAMEZON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107608-GL déposée le 11-11-2022, M. KOTUBETAY Owali Kofi, profession : prêtre, demeurant à Lomé et domicilié à Bè Klikame, majeure non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti , consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 04 ca, situé à Lomé Avedji Agetu, connu sous le nom de Agetu, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 74, au Sud par le lot n° 745, à l'Est par le lot n° 748A et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 107609-GL déposée le 11-11-2022, Mme KOTUBETAY Akossi Yedimani, profession : logicienne, demeurant à Lomé et domiciliée à Bè-Kpota, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise ,demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 51ca, situé à LOME Aflao Ségbé, connu sous le nom de Ségbé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de LATEY HOMAWO, au Sud par la propriété de BOGLO de KOKOUVI, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par la propriété de SETSOAFIA KOKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.